
Dossier

Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers**.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Sauf mention explicite d'une référence à la catégorie d'entreprise définie par la loi de Modernisation de l'économie et son décret d'application 2008-1354 du 18 décembre 2008, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales.

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette nouvelle édition des *Entreprises en France*, le champ a été étendu à davantage d'entrepreneurs individuels et de sociétés civiles immobilières qui appartiennent en grande partie aux secteurs de la construction, de l'immobilier et des autres activités de services, notamment les activités artistiques, créatives et de spectacles. Ainsi, 200 000 unités supplémentaires sont prises en compte par rapport à 2011 mais leur poids économique est faible. Elles réalisent 15 milliards de chiffre d'affaires (sur les 3 700 milliards des unités légales du champ) et moins de 4 milliards de valeur ajoutée (sur 980 milliards).

Dans cette publication, les résultats de 2011 et les évolutions entre 2011 et 2012 sont présentés sur la base du champ de 2012.

Signes conventionnels utilisés

| | |
|------|--|
| ... | Résultat non disponible |
| /// | Absence de résultat due à la nature des choses |
| e | Estimation |
| p | Résultat provisoire |
| r | Résultat révisé par rapport à l'édition précédente |
| n.s. | Résultat non significatif |
| € | Euro |
| K | Millier |
| M | Million |
| Md | Milliard |
| Réf. | Référence |

Le crédit bancaire aux PME en France : d'abord la persistance d'une faible demande

Élisabeth Kremp et Patrick Sevestre*

En France, malgré son faible dynamisme, la distribution de crédit aux entreprises reste mieux orientée qu'elle ne l'est dans la plupart des autres pays européens. Après une courte période de décroissance entre le second semestre 2009 et le premier semestre 2010, l'encours de crédit aux sociétés non financières a repris sa croissance, à un rythme toutefois moins soutenu qu'auparavant. D'après les enquêtes sur l'accès des PME au crédit, la demande de crédit est faible et évolue peu depuis la fin 2012, en raison du peu d'activité et du manque de dynamisme de l'investissement, faute de débouchés. Une étude économétrique confirme qu'en France, le rythme atone de la distribution de crédit aux PME indépendantes est essentiellement dû à cette faiblesse de la demande de crédit. Seules les très petites entreprises, les entreprises nouvellement créées et les entreprises en situation financière précaire ont pu rencontrer certaines difficultés d'accès au crédit bancaire.

Malgré la diminution ponctuelle du montant des crédits aux sociétés non financières (SNF) entre la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010, l'évolution des crédits aux SNF est restée, en France, assez favorable depuis 2008. Même si leur croissance s'est ralentie, passant de 4,4 % en glissement annuel à fin 2011, à + 1,0 % en 2012 et à + 0,2 % en 2013 [Banque de France, 2014a], cette évolution reste positive et est sensiblement plus favorable que celle observée dans les autres pays de la zone Euro et au Royaume-Uni. Ainsi, début 2014, l'encours de crédits reste supérieur à celui de fin 2008 en France, alors qu'il est plus faible de 11 % pour l'ensemble des pays de la zone Euro et de 30 % plus faible au Royaume-Uni (figure 1).

Des évolutions contrastées selon la catégorie d'entreprise et la nature des crédits

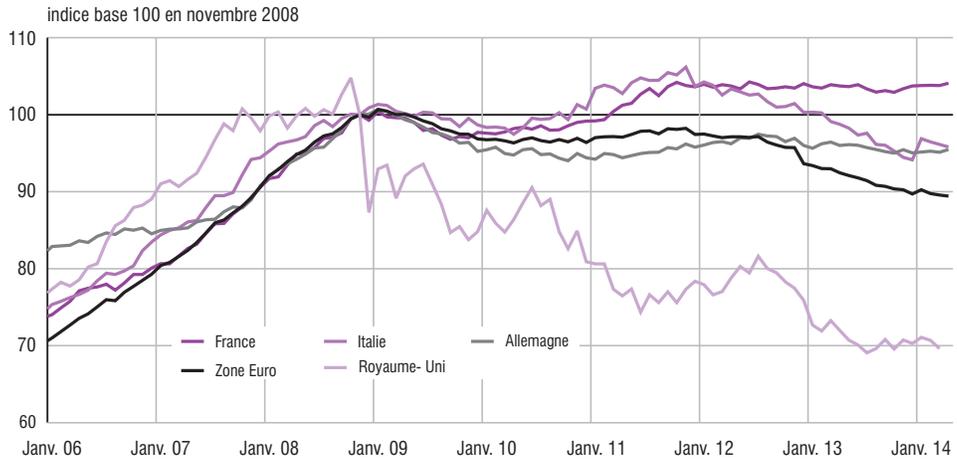
Si l'évolution globale des crédits bancaires aux SNF est pour l'essentiel restée positive malgré la crise, toutes les **catégories d'entreprise** n'en ont pas bénéficié à l'identique (figure 2). De façon *a priori* surprenante, le crédit aux microentreprises (et aux entreprises du secteur de l'immobilier) a évolué de manière plus favorable que le crédit aux autres PME, qui depuis 2011, a évolué à un rythme assez proche de celui, peu dynamique, aux grandes entreprises, celles-ci ayant accès à d'autres sources de financement, par le marché notamment. Pour leur part, les holdings ont vu leur encours de crédit bancaire fluctuer très fortement depuis 2008, avec une forte baisse globale depuis 2009.

Une analyse par type de crédit montre également des évolutions contrastées sur longue période comme sur la période plus récente (figure 3). En 2013, la contraction des crédits de trésorerie s'est accentuée, avec une diminution de 4,9 %, après une baisse de 4,2 % en 2012. À l'inverse, la légère croissance des crédits à l'investissement s'est poursuivie continûment : + 2,1 % en 2013 après + 3,0 % en 2012 [Banque de France, 2014b].

* Élisabeth Kremp et Patrick Sevestre, Banque de France.

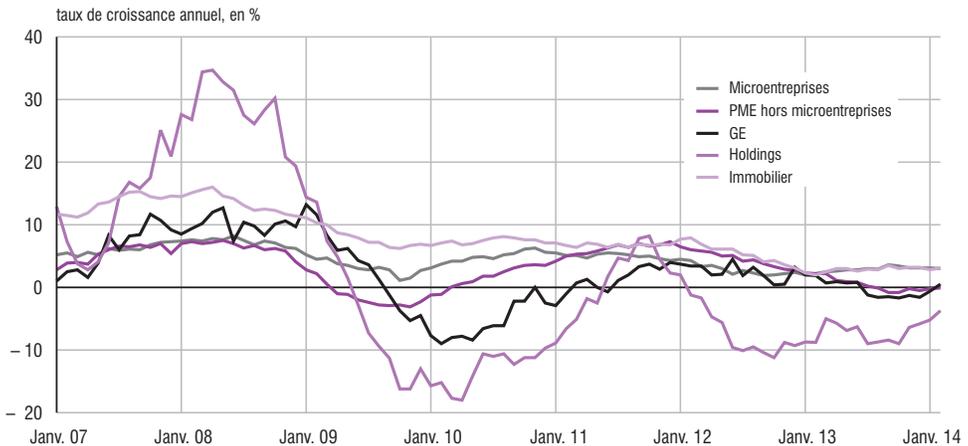
Ces évolutions résultent *a priori* de la combinaison des effets de demande de la part des entreprises et des effets d'offre de crédit de la part des établissements financiers. Savoir si ces évolutions peu dynamiques révèlent des difficultés d'accès au crédit ou reflètent essentiellement la faiblesse de la demande de crédit n'est donc pas immédiat et nécessite de mobiliser des informations complémentaires.

1. Crédits aux sociétés non financières en Europe



Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.

2. Crédits mobilisés aux entreprises par taille d'entreprise

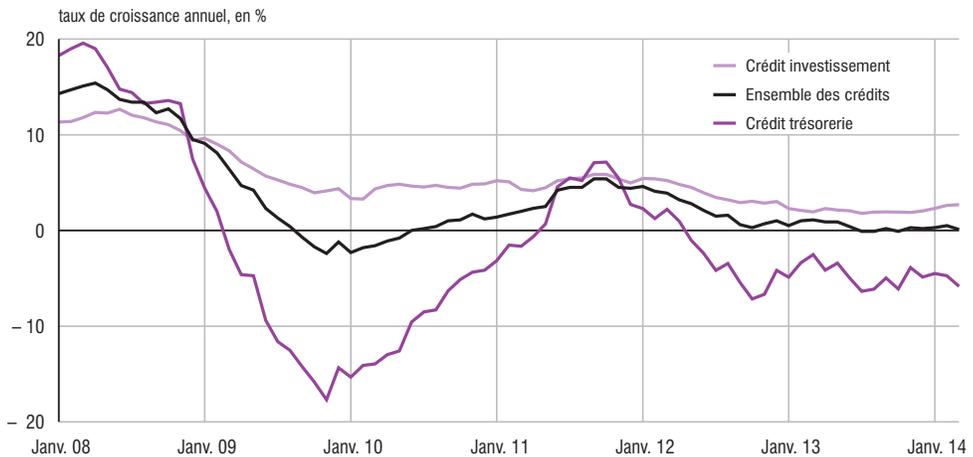


Champ : depuis janvier 2006, encours de crédit consentis par les établissements de crédits aux entreprises au-delà du seuil de 25 000 euros.

Note : catégories d'entreprise, voir Définitions.

Source : Banque de France.

3. Crédits aux SNF par type de crédit



Champ : sociétés non financières.

Source : Banque de France.

Une faible demande globale de crédit et une offre de crédit relativement abondante

De nouvelles enquêtes permettent un suivi des difficultés d'accès au crédit (*encadré 1*). Un premier constat important peut en être tiré : d'après l'enquête de la Banque de France, chaque trimestre, moins d'un quart des PME demande des nouveaux crédits. De même, l'enquête SAFE de la BCE indique qu'au cours d'un semestre donné, au plus un tiers des PME interrogées demande un crédit¹. En outre, ces proportions évoluent très faiblement au cours du temps. Depuis la mise en place de l'enquête de la Banque de France, la propension à demander des crédits bancaires est ainsi plutôt stable. Fin 2013, seules 23 % des PME ont sollicité de nouveaux crédits (hors tirage sur les lignes de crédit²) (*figure 4*).

Les éventuelles difficultés d'accès au crédit peuvent être appréciées au travers du taux de satisfaction des demandes formulées. Depuis le début de l'enquête, chaque trimestre, tous crédits confondus, plus de huit PME sur dix obtiennent totalement ou en grande partie (à plus de 75 %) ce qu'elles ont demandé.

1. Cette même enquête montre en outre que la crainte d'un refus d'octroi du crédit par la banque n'explique qu'une très faible fraction de cette absence de demande. Il y a peu d'autocensure des entreprises par peur du refus du banquier.

2. Pour leurs besoins d'exploitation, les PME peuvent faire appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit leur donnant droit à tirage au cours de l'année, et/ou des crédits de trésorerie spécifiques en cours d'année. Elles peuvent d'autre part demander des crédits d'investissement.

Les enquêtes auprès des entreprises sur l'accès au crédit

Plusieurs enquêtes ont été mises en place depuis 2009 en Europe et en France afin d'avoir une meilleure connaissance factuelle de l'accès des entreprises, et plus particulièrement des PME, au financement bancaire [Cahiers du cercle des économistes, 2013].

Ainsi, dès 2009, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en place une enquête semestrielle auprès des entreprises de la zone Euro (*Survey on access to finance of SMEs in the Euro area, SAFE, ECB, 2014*). À partir de 2010, les enquêtes régulières semestrielles de Bpifrance (anciennement Oséo) ou trimestrielles, avec le Baromètre KPMG-CGPME, ont également contribué à améliorer la connaissance de l'accès des entreprises au crédit bancaire. De même, en 2011, l'Insee a réalisé une enquête sur l'accès des entreprises au financement [Insee, 2011]. Enfin, en 2012, la Banque de France a mis en place sa propre enquête trimestrielle [Guinouard *et alii*, 2013]. La périodicité trimestrielle de cette enquête, la taille de l'échantillon (plus de 3 500 PME interrogées), et la distinction entre crédit de trésorerie et crédit d'investissement permettent un suivi plus régulier et précis que l'enquête SAFE, qui n'interroge que 900 PME en France. Recalculés par semestre et en agrégeant les types de crédit, les résultats de l'enquête de la Banque de France en termes de demande de crédit et d'accès au crédit des PME et leurs évolutions sont comparables à ceux de l'enquête SAFE.

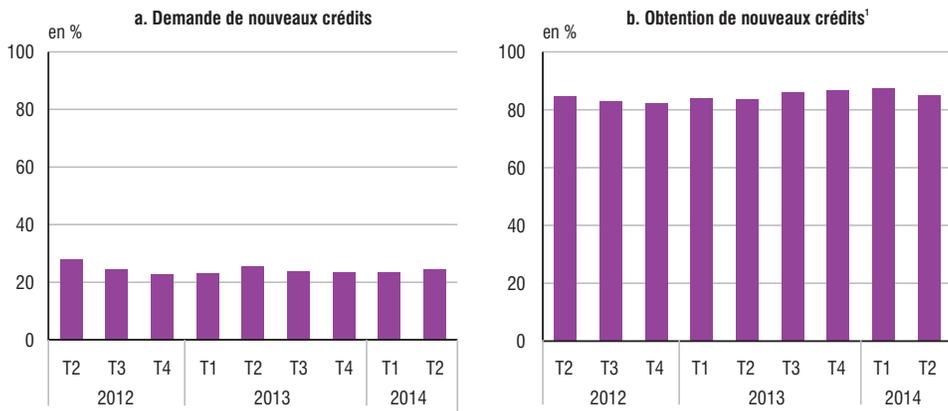
Depuis le deuxième trimestre 2012, la Banque de France réalise une enquête sur l'accès au crédit auprès des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elle permet de connaître la perception des chefs d'entreprises sur leur accès au crédit. Couvrant dans un premier temps l'industrie et les services, elle a été étendue au bâtiment courant 2013.

Le champ de cette enquête est celui des entreprises interrogées chaque mois dans le cadre des enquêtes mensuelles de Conjoncture et ayant répondu qu'elles ont une autonomie de décision en matière de demande de crédit. Les résultats présentés ici reposent sur un échantillon de plus de 3 500 PME (de 10 à 249 salariés).

Après avoir interrogé les entreprises sur leur demande et l'obtention de lignes de crédit au cours des douze derniers mois, le questionnaire se concentre sur le trimestre étudié : utilisation de ces lignes de crédit, demande et obtention de crédits de trésorerie et d'investissement. Ces demandes de crédits de trésorerie et d'investissement doivent être comprises comme de nouvelles demandes, en plus de la demande éventuelle de lignes de crédit au cours des douze derniers mois.

Les résultats sont exprimés en pourcentage des PME ayant répondu (de l'ordre de 90 %). Les réponses à l'obtention du crédit sont celles des entreprises ayant répondu positivement à la question de demande du crédit.

4. Demande et obtention de nouveaux crédits par les PME



1. En totalité ou à plus de 75 %.

Champ : PME hors microentreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.

Note : trésorerie et investissement confondus.

Source : Banque de France.

Des études économétriques confirment que le rationnement du crédit reste marginal, sauf pour les entreprises en mauvaise santé financière

Même avec des échantillons de la taille de celui utilisé par la Banque de France, il est difficile d'évaluer l'influence propre de chacune des caractéristiques des entreprises (taille, âge, situation financière, etc.) sur leur accès au crédit.

Le recours à des modèles économétriques constitue alors une seconde manière d'apprécier les éventuelles difficultés d'accès des entreprises au crédit bancaire et de mesurer l'influence de leurs caractéristiques sur ces difficultés d'accès. Ainsi, en se basant sur un modèle de déséquilibre, [Kremp et Sevestre, 2013] cherchent à déterminer si l'évolution du crédit bancaire pendant les années récentes (2007-2010) a résulté d'une baisse de la demande consécutive au ralentissement de l'activité des entreprises ou plutôt d'une diminution de l'offre, traduisant un comportement plus prudent des banques en matière d'octroi de crédits (*encadré 2*). Sur la base d'un échantillon de 60 000 PME indépendantes ayant un chiffre d'affaires annuel de plus de 750 000 euros, les PME en France ne semblent pas avoir globalement souffert d'un rationnement marqué du crédit depuis 2008 et ce, malgré un comportement plus restrictif des banques. L'essentiel de la faible performance de distribution du crédit bancaire s'explique plutôt par une faible demande.

Ce modèle a été réestimé sur les années de crise (2008-2013) puis utilisé pour calculer, parmi les PME ayant demandé un crédit bancaire, les proportions de celles qui se sont vues opposer un refus total de la (des) banque(s) (rationnement total) ou n'ont obtenu qu'une partie des crédits demandés (rationnement partiel) (*figure 5*). Ces nouvelles estimations confortent les précédents travaux.

Seules les PME souffrant d'une situation financière très dégradée, se traduisant par une mauvaise cotation de la Banque de France et, dans une moindre mesure, les jeunes entreprises et les plus petites entreprises, ont pu rencontrer certaines difficultés d'accès au crédit bancaire depuis 2008. Mais l'immense majorité des PME n'a pas souffert de fortes restrictions de crédit. L'explication du faible dynamisme de la distribution de crédit aux PME en France tient surtout à la faiblesse de la demande de crédit, notamment en matière de crédits d'investissement. Ce constat se retrouve également dans les enquêtes réalisées auprès des PME par Bpifrance et dans une étude récente de [Cabanes *et alii*, 2013].

Au total, seule une très faible fraction des PME déclare souffrir de rationnement du crédit. Toutefois, si le taux nominal auquel les entreprises peuvent contracter aujourd'hui un crédit est, en moyenne, significativement plus faible qu'il ne l'était avant la crise [Banque de France, 2014c], cette évolution est sensiblement moins favorable pour les PME les plus fragiles qui ont vu ces taux nominaux rester à des niveaux proches de ceux qui prévalaient avant la crise [Avouyi-Dovi, Horny et Sevestre, 2013].

De fait, les difficultés principales auxquelles se heurtent les entreprises ne sont pas celles de l'accès au crédit bancaire. Dans son dixième rapport sur les résultats de l'enquête sur l'Accès des petites et moyennes entreprises au financement dans la zone Euro, la BCE souligne que l'accès au financement demeure une préoccupation significative pour les PME de la zone Euro (14 %), mais moins toutefois que la recherche de clients, qui reste le problème essentiel pour 24 % d'entre elles, et les coûts de production et de main-d'œuvre, cités par 15 % de l'échantillon (*figure 6*). En France, les deux principales difficultés mentionnées par les PME sont de trouver des consommateurs et de maîtriser les coûts de production, avec pour chacune 19 % des PME concernées. L'accès au financement arrive en quatrième position (13 % des PME) après les difficultés liées à la réglementation (17 %).

L'évaluation économétrique du rationnement

L'existence d'un éventuel rationnement du crédit pour les PME indépendantes et son ampleur s'apprécient à l'aide d'un modèle économétrique de déséquilibre [Kremp et Sevestre, 2013]¹. La variable expliquée est l'ensemble des crédits bancaires inscrits au bilan de l'entreprise, rapporté au total de son actif. Deux notions de rationnement doivent être distinguées :

- le rationnement partiel, selon lequel l'entreprise n'obtient qu'une fraction du crédit demandé ;
- le rationnement complet, selon lequel l'entreprise voit sa demande de crédit totalement refusée par la (les) banque(s).

À une date donnée, une entreprise peut se trouver dans l'une des quatre situations suivantes :

- 1- Avoir demandé un crédit et l'avoir obtenu en totalité (S1).
- 2- Avoir demandé un crédit et l'avoir obtenu en partie seulement -> entreprises partiellement rationnées (S2).
- 3- N'avoir obtenu aucun crédit alors qu'elle en a demandé -> entreprises complètement rationnées (S3).
- 4- N'avoir demandé aucun crédit (S4).

Malheureusement, si les données observées, tirées des bilans des entreprises, nous renseignent sur le fait qu'une entreprise a ou non obtenu des crédits, ces données ne nous disent pas si une entreprise ayant des crédits a été ou non partiellement rationnée (S1 ou S2) ; de même elles ne nous disent pas si une entreprise sans aucun crédit bancaire est dans cette situation parce que sa banque lui a refusé tout accès au crédit (S3) ou bien qu'elle n'a pas demandé de crédit (S4). La détermination économétrique de la situation de l'entreprise se fait alors en deux temps.

Dans un premier temps, les données relatives aux entreprises des deux premiers groupes sont utilisées pour estimer un modèle économétrique de déséquilibre stipulant que la quantité observée de crédits dont dispose l'entreprise (Lobs) est égale au minimum de sa demande (ld*) et de l'offre (ls*) que lui font les banques :

$$\text{Lobs} = \min (\text{ld}^*, \text{ls}^*)$$

où l'offre et la demande, inobservées, dépendent respectivement des facteurs décrits dans le tableau ci-dessous.

| Demande : X_d | Offre : X_s |
|---|--|
| la taille de l'entreprise (-) le taux d'intérêt apparent (-) ses ressources internes (excédent brut d'exploitation) (-) ses ressources externes alternatives mesurées par l'ensemble des financements non bancaires, dont les délais de paiement (-) son investissement (+) ses besoins en fonds de roulement (+) (ces 4 grandeurs – EBE, délais de paiement, investissement, besoins en fond de roulement – étant rapportées au total du bilan) des indicateurs annuelles des indicateurs sectorielles | la taille de l'entreprise (+) son âge (+) une éventuelle dégradation de la cotation par la BdF (-) son endettement rapporté à son cash-flow en t-1 (-) sa profitabilité en t-1 (+) le collatéral (les garanties) (+) des indicateurs annuelles rendant compte de l'évolution macroéconomique de l'offre des indicateurs sectorielles |

Ce modèle ne peut être estimé que pour les entreprises ayant obtenu un crédit, pour lesquelles on dispose donc d'une mesure du taux du crédit, évalué ici par le taux apparent, *i.e.* le ratio des charges d'intérêt au montant des dettes de l'entreprise.

Au modèle de déséquilibre usuel, il convient donc d'ajouter une correction pour le biais de sélection potentiel lié au fait qu'avoir un crédit ou non n'est pas aléatoire. La vraisemblance du modèle de déséquilibre usuel est donc pondérée par la probabilité pour l'entreprise d'avoir demandé et obtenu

1. L'étude porte sur les PME indépendantes pour identifier précisément le recours au crédit bancaire comme source principale de financement externe ; les PME filiales d'un groupe pouvant faire largement appel à des financements intra-groupe. Les données bilancielles proviennent de la base Fiben et concernent les unités légales.

Encadré 2 (suite)

un crédit [Kremp et Sevestre, 2013]. Du modèle ainsi estimé, sont ensuite tirées des prédictions de l'offre et de la demande latente de crédit de chaque entreprise à chaque date ainsi que de la probabilité que l'offre de la banque soit inférieure à la demande de l'entreprise, conditionnellement au montant des crédits observés dans le bilan de l'entreprise. Une entreprise est considérée comme partiellement rationnée dès lors que cette probabilité est supérieure ou égale à 0,5.

Dans un deuxième temps, le modèle estimé permet d'évaluer, parmi les entreprises n'ayant aucun crédit, celles qui ont été totalement rationnées, *i.e.* pour lesquelles la probabilité conditionnelle de rationnement évoquée ci-dessus est supérieure à 0,5. Aucun taux d'intérêt n'étant observé pour les entreprises sans crédit, un taux d'intérêt fictif leur est imputé afin de pouvoir estimer leur demande latente :

– pour celles ayant précédemment obtenu un crédit, ce taux est calculé en extrapolant le taux auquel elles avaient obtenu ce crédit ;

– pour celles n'ayant jamais obtenu de crédit, le taux moyen des crédits des entreprises du même secteur et de même taille leur est affecté.

Enfin, le pourcentage d'entreprises rationnées partiellement ou complètement est calculé en rapportant le nombre d'entreprises ayant subi un rationnement au nombre total d'entreprises ayant demandé un crédit, *i.e.* aux entreprises ayant un crédit auxquelles viennent s'ajouter celles ayant été totalement rationnées.

5. Estimation de la part d'entreprises rationnées entre 2008 et 2013

en %

| | « Rationnement » partiel | « Rationnement » total |
|--------------------------------|--------------------------|------------------------|
| Ensemble | 7,3 | 8,4 |
| 2008 | 7,6 | 9,1 |
| 2009 | 7,7 | 8,6 |
| 2010 | 7,4 | 8,6 |
| 2011 | 7,8 | 8,8 |
| 2012 | 6,8 | 7,5 |
| 2013 | 6,2 | 7,6 |
| Industrie | 10,8 | 10,1 |
| Construction | 7,5 | 6,8 |
| Commerce | 5,5 | 8,0 |
| Hébergement et restauration | 8,7 | 9,7 |
| Très petites PME ¹ | 10,4 | 15,6 |
| Petites PME ² | 7,1 | 7,5 |
| PME moyennes ³ | 7,0 | 6,7 |
| Grandes PME ⁴ | 6,2 | 5,3 |
| PME « jeunes » ⁵ | 10,6 | 22,6 |
| PME « matures » ⁶ | 7,1 | 8,1 |
| Cotation dégradée ⁷ | 25,2 | 84,7 |
| Cotation non dégradée | 7,0 | 7,7 |

1. « Très petites PME » : bilan inférieur à 0,5 million d'euros.

2. « Petites PME » : bilan entre 0,5 et 1 million d'euros.

3. « PME moyennes » : bilan entre 1 et 2 millions d'euros.

4. « Grandes PME » : bilan supérieur à 2 millions d'euros.

5. « PME jeunes » : création remontant à 5 ans ou moins.

6. « PME matures » : création remontant à plus de 5 ans.

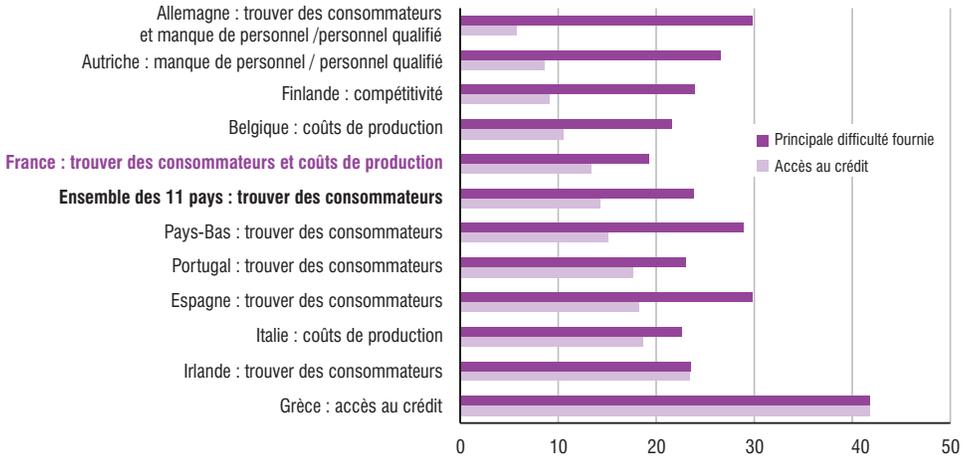
7. Cotation dégradée : cotation Banque de France égale à 6 ou plus ; cela concerne environ 2 % de l'échantillon.

Champ : unités légales, PME indépendantes ayant des comptes sociaux sur au moins 4 ans dans la base Fiben (seuil de collecte : chiffre d'affaires supérieur à 0,75 M€ de chiffre d'affaires). Lors de l'estimation du modèle, les PME indépendantes (moins de 250 salariés) sont réparties en quatre catégories selon leur total du bilan (inférieur à 0,5M€, 0,5M€<bilan <1 M€, 1M€<bilan <2 M€, bilan >2 M€).

Note : les proportions sont obtenues à partir des probabilités de rationnement estimées à partir du modèle économétrique auxquelles sont appliqués des termes correcteurs afin de les rendre comparables aux données d'enquête (*encadré 1*). Les termes correcteurs utilisés ici sont tirés des taux moyens de demande de crédit (29 %) et de rationnement total (10,9 %) moyens, pour la France, des dix enquêtes SAFE réalisées par la BCE entre 2009 et 2013. Les mêmes taux correcteurs sont appliqués à toutes les sous-populations (par année, taille, âge, cotation secteur). Le pourcentage estimé d'entreprises ayant une cotation très dégradée (cote 6 : situation financière très déséquilibrée, cote 7 : incident de paiement, cotes 8/9 : paiements irréguliers, menaçant la pérennité de l'entreprise) et n'ayant pas obtenu de crédit est donc estimé à partir d'un très petit nombre d'entreprises et donc moins précis.

Source : Banque de France, base de données Fiben, calculs des auteurs.

6. Difficultés les plus importantes rencontrées par les PME de la zone Euro entre octobre 2013 et avril 2014



Lecture : près de 7 000 PME ont été interrogées dans onze pays de la zone Euro sur leurs principales difficultés rencontrées. Pour chaque pays, sont représentés le pourcentage pour l'accès au financement et le pourcentage le plus élevé, avec l'intitulé de la question. Dans quelques cas, 2 items avaient le même pourcentage. Ainsi, en France, deux difficultés arrivent à égalité : 19 % des PME évoquent la difficulté à trouver des consommateurs et 19 % sont préoccupées par les coûts de production. Par ailleurs, seules 13 % déclarent avoir rencontré des difficultés liées à l'accès au crédit.

Source : Banque centrale européenne, enquête Safe.

Ainsi, depuis 2008, l'accès des PME au crédit bancaire n'a pas été particulièrement restreint. Si les banques ont à l'évidence adapté leurs conditions d'offre de crédit depuis la fin de l'année 2008, cela ne s'est pas traduit par un phénomène marqué de rationnement. Seules les entreprises en mauvaise situation financière, *i.e.* pour lesquelles les banques peuvent craindre un risque significatif de non-remboursement, se sont heurtées à de réelles difficultés d'accès au crédit bancaire. Une explication possible de ce faible rationnement tient à la mise en place, depuis fin 2008, de la médiation du crédit, qui a pu inciter les banques à ne pas trop restreindre leur offre de crédit aux PME. Il reste toutefois que le coût du crédit aux PME a connu une diminution moins marquée que celle du crédit aux grandes entreprises³. Ce constat peut traduire la meilleure prise en compte, par les banques, du risque associé aux crédits qu'elles distribuent, ainsi que l'ont souhaité les promoteurs des accords de Bâle II et Bâle III. Cependant, anticiper ce qu'il pourrait advenir en cas de reprise marquée de l'investissement reste une question ouverte, même si les simulations réalisées à partir du modèle économétrique évoqué précédemment semblent indiquer qu'une augmentation de 20 % de l'investissement ne conduirait pas à une aggravation marquée du rationnement. ■

3. Voir fiche financement des PME.

Définitions

Catégories d'entreprise : elles sont déterminées sur la base des unités légales, auxquelles sont appliqués les critères de la loi de Modernisation de l'économie (LME) pour la définition des microentreprises et des PME. Toutes les autres unités légales sont regroupées dans la catégorie « grandes entreprises - entreprises de taille intermédiaire ». Les holdings et le secteur de l'immobilier, définis à partir de la NAF rév. 2, ne sont pas inclus dans ces catégories mais isolés du fait de leur spécificité.

Médiation du crédit : mise en place en novembre 2008, la médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises qui rencontrent, avec leurs partenaires financiers, des difficultés de financement ou d'assurance-crédit. Dès lors que la banque refuse un financement lié à son activité professionnelle, ou qu'un assureur-crédit la décote, le médiateur du crédit et ses équipes peuvent aider à trouver des solutions adaptées et concertées. Depuis le lancement du dispositif, plus de 37 000 entreprises ont saisi le médiateur du crédit et 80 % d'entre elles ont été acceptées en médiation [Médiation du crédit, 2013].

Pour en savoir plus

Avouyi-Dovi S., Horny G., Sevestre P. (2013), "Cost of funds, credit risk and bank loan interest rates before and after the crisis: a microeconomic approach", mimeo, Banque de France.

Banque de France, (2014a), Rapport annuel.

Banque de France, (2014b), « Crédit aux sociétés non financières », *Statinfo*, avril.

Banque de France, (2014c), « Crédit aux entreprises (encours) », *Statinfo*, avril.

Banque de France, (2014d), « Financement des PME en France », *Statinfo*, avril.

Banque de France, (2014e), « Accès au crédit des entreprises en Franc », *Statinfo*, avril.

Cabannes P.-Y., Cottet V., Dubois Y., Lelarge C., Sicsic M., « Les ajustements des entreprises françaises pendant la crise 2008-2009 », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Cahiers du cercle des économistes (2013), « Financement des PME, grands défis, nouvelles voies », sous la direction de Jean-Paul Betbèze, novembre, Descartes & Cie.

European Central bank (2014), "Survey on the Access to Finance of Small and Medium-Size Enterprises in the Euro, October to March 2014", April 2014.

Insee, « Enquête sur l'accès au financement des PME employant au moins 10 personnes », *Insee résultats*, n° 53, économie, août 2011.

Guinouard F., Kremp E., Randriamisaina M., « Accès au crédit des PME et ETI : Fléchissement de l'offre ou moindre demande ?, les enseignements d'une nouvelle enquête trimestrielle auprès des entreprises », *Bulletin de la Banque de France*, n° 192, deuxième trimestre 2013.

Kremp E., Piot C., « Le ralentissement du crédit aux PME en France », *Revue d'économie financière*, juin 2014, n° 114, 91-103.

Kremp E. et P. Sevestre, "Did the crisis induce credit rationing for French SMEs?", *Journal of Banking and Finance*, vol. 37, n° 10, 3757-3772, 2013.

Médiation du Crédit, Rapport annuel.
